

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°54/PC/SGG du 2 Mai 1964, fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 41/PC/SGG du 15 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

II) E C R E T E

ARTICLE 1er.- Mr APITHY Daniel Eugène, précédemment en service à la Direction des Pêches à Cotonou, est nommé Sous-Préfet de Porto-Novo par intérim.

ARTICLE 2.- Mr AGONDANOU Pierre, précédemment Adjoint au Préfet du Sud-Ouest est nommé Sous-Préfet d'Adjohon en remplacement de Mr MIGAN Max Albert qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 3.- Mr AHO GLELE Joseph, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Zagnanado, est nommé Sous-Préfet de l'Atlantique par intérim.

ARTICLE 4.- Mr MEHINTO Célestin, précédemment Sous-Préfet d'Allada est nommé Sous-Préfet d'Avrankou.

ARTICLE 5.- Mr ZOKPE Albert, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Djougou est nommé Sous-Préfet d'Abomey-Calavi par intérim en remplacement de Monsieur TCHIAKPE François qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 6.- Mr MEGNASSAN Bruno, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Bopa est nommé Sous-Préfet par intérim de Dogbo en remplacement de Mr DAN Pascal qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 7.- Mr AKPAGA Célestin, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Ouidah est nommé Sous-Préfet d'Athiémé par intérim en remplacement de Mr ATAKOUN Félicien qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 8.- Mr AHIDOTE Pierre, précédemment Sous-Préfet de Kouandé est nommé Sous-Préfet d'Allada en remplacement de Mr MEHINTO Célestin qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 9.- Mr ALAPINI Armand, précédemment Adjoint au Sous-Préfet d'Athiémé est nommé Sous-Préfet de Koulikamé par intérim.

ARTICLE 10°.- Mr. ATAKOUN Félicien, précédemment Sous-Préfet d'Athié mé est nommé Sous-Préfet d'Abomey.

ARTICLE 11°.- Mr. ACCROMBESSI Roger, précédemment Adjoint au Sous-Préfet d'Abomey est nommé Sous-Préfet de Bohicon par intérim.

ARTICLE 12°.- Mr. BEGO Hilaire, précédemment Chef de Cabinet du Président du Conseil, Chef du Gouvernement est nommé Sous-Préfet de Kandi par intérim en remplacement de Mr. JOUABLE JOSSA Pierre qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 13°.- Mr. KARIMOU Mamadou, précédemment Sous-Préfet de Boukombé est nommé Sous-Préfet de Nikki en remplacement de Mr. ZOUNTCHI GBE Justin affecté à la Direction des Affaires Intérieures.

ARTICLE 14°.- Mr. BABONI Barka Moussa, précédemment Adjoint au Préfet du Nord-Ouest est nommé Sous-Préfet de Natitingou.

ARTICLE 15°.- Mr. JOUABLE JOSSA Pierre, précédemment Sous-Préfet de Kandi est nommé Sous-Préfet de Kouandé en remplacement de Mr. AHIDOTE Pierre qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 16°.- Mr. DAN Pascoal, précédemment Sous-Préfet de Dogbo est nommé Sous-Préfet de Boukombé en remplacement de Mr. KARIMOU Mamadou qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 17°.- Mr. YERIMA Pierre, précédemment Adjoint au Préfet du Nord-Est est nommé Sous-Préfet de Bassila.

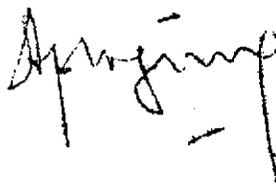
ARTICLE 18°.- Le présent décret sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera./.-

COTONOU, le 21 AVRIL 1965



J. AHOMEDEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



F. APLOGAN.

AMPLIATIONS :

ORIGINAL.....1
JORD.....1
DAI.....22
P.C.G..... 8
MFPTAS.....1
DP.....17
MJL.....1
SGG.....4

CF..... 3
FP..... 1
DI..... 1
TRESOR..... 1
INFO RADIO..... 1
PREFET..... 6
S/P.....17
INTERESSES.....17